

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES DU GESTIONNAIRE HUMAIN ET CITOYEN

DESS en administration des affaires (1945)

DIAGNOSTIQUER

1. **Établir un diagnostic de la performance et de la légitimité de l'organisation au regard de ses parties prenantes.**
 - 1.1 Considérer la vision, la mission et la stratégie de l'organisation, ses différentes fonctions et leurs interrelations.
 - 1.2 Collecter des informations pertinentes, fiables, récentes et exhaustives grâce à différentes méthodes de collecte de données.
 - 1.3 Structurer les informations collectées.
 - 1.4 Analyser les pratiques et les processus de gestion à l'aide des informations collectées et structurées.
 - 1.5 Formuler des recommandations cohérentes, innovantes et concrètes pour améliorer les pratiques et les processus.

DÉCIDER

2. **Prendre des décisions cohérentes et innovantes.**
 - 2.1 Identifier des objectifs SMART (spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporels).
 - 2.2 Choisir, à l'aide de critères établis, une ou des options parmi un ensemble d'options.
 - 2.3 Proposer un ou des plans d'action détaillés, concrets et réalistes.

AGIR

3. **Mettre en œuvre des décisions.**
 - 3.1 Anticiper les effets des décisions sur la stratégie de l'organisation, les pratiques et les processus.
 - 3.2 Piloter les plans d'action.
 - 3.3 Anticiper les risques et les écueils de la mise en œuvre.

ÉVALUER

4. **Effectuer une démarche d'évaluation et d'amélioration continue des pratiques et des processus de l'organisation.**
 - 4.1 Examiner régulièrement ses propres méthodes de prise de décision, ses actions et ses décisions pour identifier les points forts et les faiblesses, ainsi que les axes d'amélioration.
 - 4.2 Évaluer les effets des décisions prises et des actions mises en œuvre.
 - 4.3 Identifier des ajustements afin d'améliorer les pratiques et les processus.

COMMUNIQUER

5. **Informers de manière convaincante les parties prenantes internes et externes de l'organisation.**
 - 5.1 Identifier les parties prenantes et leurs rôles respectifs dans la mise en œuvre d'une décision.
 - 5.2 Utiliser des stratégies communicationnelles orales et écrites appropriées pour échanger, informer et animer.

FAIRE PREUVE DE RÉFLEXIVITÉ

6. **Faire preuve de réflexivité au regard de sa propre pratique de gestionnaire et des enjeux sociétaux.**
 - 6.1 Interroger les valeurs et les croyances qui influencent ses décisions et ses actions, en cherchant à comprendre leurs effets sur les autres et sur l'environnement.
 - 6.2 Questionner les paradigmes établis et les approches traditionnelles, en explorant de nouvelles perspectives et en intégrant des idées novatrices pour améliorer la prise de décision et l'action.
 - 6.3 Apprendre continuellement, en recherchant activement de nouvelles informations, en suivant les tendances et les évolutions dans son domaine, et en intégrant de nouvelles connaissances dans ses pratiques.
 - 6.4 Cultiver une pratique régulière de réflexion sur ses expériences passées, en tirant des leçons des succès et des échecs, et en utilisant ces apprentissages pour orienter ses futures décisions et actions de manière plus éclairée.